

N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**10 MAI 2021**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE**  
**COMTÉ DE BONAVENTURE**

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h00 ce 10e jour de mai 2021, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier                      Jacques-André Brunet  
                  Élise Lacas Kelly                Jean-Paul Landry  
                  Lucille Raymond                      Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannie Tremblay

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Adoption des dépenses encourues du mois d'avril 2021
4. Trésorie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Achat bacs à fleurs et compost
8. Projet FAIR
9. ARPO / Analyse des rues
10. Offre de service PG Solution Antivirus
11. Acceptation prix abat-poussière liquide
12. Challenge MLP
13. Fête nationale du Québec 2021
14. Accueil des nouveaux arrivants MLP
15. Adoption du règlement 009-2021 modifiant le règlement 005-2019 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche
16. Adoption des règlements d'urbanisme
  - 16.1 Adoption règlement 004-2021 intitulé « Plan d'urbanisme »
  - 16.2 Adoption règlement 005-2021 intitulé « Règlement de zonage »
  - 16.3 Adoption règlement 006-2021 intitulé « Règlement de lotissement »
  - 16.4 Adoption règlement 007-2021 intitulé « Règlement de construction »
  - 16.5 Adoption règlement 008-2021 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction »
17. Approbation du règlement d'emprunt 2021-01 de la régie inter municipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure
18. Points divers
  - a) suivi de dossier
  - b) sécurité publique
  - c) loisirs
  - d) service de proximité
  - e) Conteneur St-Victor
  - f) Fenêtres de l'édifice municipal 163 principale
  - g) Offre de service pour marquage routiers
  - i) Mandataire pour immatriculation de la remorque
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée



N° de résolution  
ou annote 069-2021

070-2021

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition d'Élise Lacas Kelly, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeurent ouvert.

### ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Jean-Paul Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal suivant soit approuvé

- Séance ordinaire du 12 avril 2021.

### PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 avril 2021 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-04-21 (compte payé) totalisant une somme de 29 851.37\$
- le bordereau SAL-04-21 (salaire payé) totalisant une somme de 2 835.15\$

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-04-21 (compte à payer) totalisant une somme de 9 408.91\$.

- André Roy Électrique inc.	839.32	#1059
- B. M. Auto	17.19	#1060
- Bouffard sanitaire inc	659.88	#1061
- Distribution Jacques Cartier	96.81	#1062
- Les entreprises Armand Lagacé	5 284.25	#1063
- Ferme Gérard Landry	114.97	#1064
- Steeve Lévesque	167.58	#1065
- M. R. C. Avignon	209.39	#1066
- Municipalité St-Alphonse Let	658.75	#1067
- Les Pétroles BSL	555.94	#1068
- PG Solution inc.	804.83	#1069

### TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 30 avril 2021 a été déposé et présenté.

### CORRESPONDANCE

071-2021

### PROCLAMATION MUNICIPALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la Santé mentale;



N° de résolution  
ou annotation

072-2021

### **RECENSEMENT / COLLECTE DE DONNÉES**

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

073-2021

### **DEMANDE DE DONS / PETIT CHAMONIX**

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche fait un don de 500\$ à la campagne de financement participatif du Petit Chamonix.

074-2021

### **DEMANDE DE FINANCEMENT / TERRITOIRE SOLIDAIRE**

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte de défrayer sa part au prorata de la population qui est de 462\$ pour le remplacement des deux grandes enseignes régionales sur la 132 sous preuve de facturation et pièces justificatives de paiement à l'appui.

075-2021

### **DEMANDE DE SOUTIEN / JOURNÉE INTERNATIONALES CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.



N° de résolution  
ou annotation

### **TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT**

La mairesse informe les membres du conseil qu'elle a reçu une demande du Restaurant le Riverain qui est de créditer la facture des taxes de bienvenue. Elle a répondu que c'était la MRC qui s'occupait de cette facturation et que c'est réglementé. Aussi, elle les a informés qu'il existe des programmes d'aide aux entreprises à la MRC.

**076-2021**

### **ACHAT BACS À FLEURS ET COMPOST**

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les membres du conseil autorise l'achat de bacs à fleurs chez Mann's pour le montant de 1 063.75\$ avec taxes et l'achat de 15 poches de compost de mouton au coût de 6.99 avant taxes la poche.

**077-2021**

### **PROJET FAIR 2021**

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité présente un projet FAIR pour 15 semaines à 14\$/ heure et que la directrice générale ou la maire sont autorisés à signer les documents nécessaires au projet.

Que la maire et la directrice générale soient autorisées pour l'engagement de l'employé pour le projet. Et que l'offre soit publicisée sur le site Matapédia le Plateaux, bureau municipale et à la Coopérative de St-André jusqu'au 1 juin 2021.

**078-2021**

### **INSPECTION DU RÉSEAU ROUTIER**

Attendu que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche veut faire des travaux de chemin;

Attendu que ARPO / Groupe Conseil à envoyer un budget d'honoraires de travaux possibles;

Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité mandate ARPO / Groupe Conseil à faire une étude du réseau routier municipal pour établir un inventaire des infrastructures routières sous la responsabilité de la corporation municipale et de déterminer les interventions à réaliser dans une perspective de cinq ans (5).

Que le budget d'honoraires est accepter telle que présenté lors de la séance au coût de 10 920\$ avant taxes.

**079-2021**

### **ACCEPTATION PRIX ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE**

Attendu que la municipalité fait l'achat en groupe pour l'abat-poussière;

Attendu que SEL ICECAT INC. est ressortie le plus bas prix dans la demande de prix;

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité accepte le prix de 356.00 / mètre cube de la compagnie SEL ICECAT INC.

### **CHALLENGE MLP**

La conseillère Élise Lacas Kelly informe les membres du conseil qu'une annonce sur le site facebook mentionnait que le challenge MLP 2021 avait été annulé après que la demande ait été déposé à la municipalité. La directrice générale va s'informer pour confirmer cette publication. Et comme l'activité était prévue pour septembre, il serait possible de revoir la possibilité de la réaliser.

**080-2021**

### **FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

Considérant que la municipalité de Saint-François-d'Assise n'a pas été en mesure d'organiser la fête nationale du Québec en 2020 à cause de l'interdiction de faire des rassemblements extérieurs;

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



081-2021

N° de résolution  
ou annotation

Que les membres du conseil de Saint-André-de-Restigouche permette à la municipalité de Saint-François-d'Assise d'organiser ce rassemblement « Fête Nationale du Québec » lorsque les rassemblements extérieurs seront permis.

#### **ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS MLP**

Attendu que Territoire Solidaire a déposé un protocole pour une politique d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire de Matapédia-et-les-Plateaux; Attendu que depuis plusieurs années, la municipalité de Saint-André-de-Restigouche accueille ses nouveaux arrivants et souligne les naissances de l'année en cours;

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche participe aux événements d'accueil du CANA-MLP (Comité d'accueil des nouveaux arrivants MLP) pour les nouveaux arrivants du territoire de Matapédia-et-les-Plateaux;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche nomme Doris Deschênes comme représentant municipal au sein du CANA-MLP;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche participe au financement du CANA-MLP en assurant une partie du financement de l'événement annuel (1 500\$ financé par les cinq municipalités au prorata de la population).

082-2021

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 009-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 005-2019 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE**

Attendu que la Municipalité de St-André-de-Restigouche désire modifier les modalités de paiement du maire et des conseillers de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenant;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil en séance tenant;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que toute personne pouvait obtenir une copie du présent règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que des copies du présent règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Jean-Paul Landry, voté par la maire et résolu à l'unanimité des conseillers présent ;

#### **QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

L'article 8 du règlement 005-2019 est abroger et remplacer par l'article 8 suivant :

Le traitement du maire et des conseillers sera payable mensuellement, pour un montant mensuel de 526.33\$ pour le maire et de 175.44\$ pour les conseillers pour chacune des présences lors des séances ordinaires selon la liste publiée au début de chaque année civile. Ces montants seront soumis aux déductions à la source applicables.

Que les modes de versements peuvent être modifiés par résolution selon la demande des membres du conseil.



083-2021

N° de résolution  
ou annotation

### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **ADOPTION RÈGLEMENT 004-2021 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME »**

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal adopte le règlement no 004-2021 intitulé « Plan d'urbanisme » en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 004-2021 soient transmis à la MRC d'Avignon

084-2021

### **ADOPTION RÈGLEMENT 005-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »**

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal adopte le règlement no 005-2021 intitulé « Règlement de zonage » en conformité avec le règlement du plan d'urbanisme de la municipalité de St-André-de-Restigouche et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

Que le règlement est adopté dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements de zonage et de lotissement en vertu des articles 1 10.3.1 et 110.10.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 005-2021 soient transmis à la MRC d'Avignon.

085-2021

### **ADOPTION RÈGLEMENT 006-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »**

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal adopte le règlement no 006-2021 intitulé « Règlement de lotissement » en conformité avec le règlement du plan d'urbanisme de la municipalité de St-André-de-Restigouche et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 006-2021 soient transmis à la MRC d'Avignon

086-2021

### **ADOPTION RÈGLEMENT 007-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »**

Il est proposé par Simon Deschênes Jones et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal adopte le règlement no 007-2021 intitulé « Règlement de construction » en conformité avec le règlement du plan d'urbanisme de la municipalité de St-André-de-Restigouche et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 007-2021 soient transmis à la MRC d'Avignon

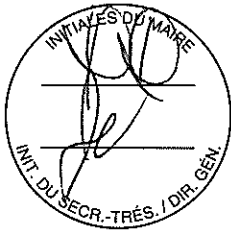
087-2021

### **ADOPTION RÈGLEMENT 008-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION »**

Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal adopte le règlement no 008-2021 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » en conformité avec le règlement du plan d'urbanisme de la municipalité de St-André-de-Restigouche et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 008-2021 soient transmis à la MRC d'Avignon.



088-2021

N° de résolution  
ou annotation

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 7 015 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION ET LA PRISE EN CHARGE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE ET PROPRIÉTÉ DE CETTE DERNIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (« RGMRA »);

**ATTENDU QUE** le 27 avril 2021, après avis de motion dûment donné le 22 avril 2021, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 7 015 000 \$, afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition et à la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière, et permettant ainsi de libérer la Municipalité de Saint-Alphonse ainsi que toutes les villes et municipalités parties à l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles datée de 2006, dont fait partie la Municipalité, de leurs obligations respectives convenues à cette entente;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le # **2021-01** dans les 15 jours de son adoption ;

**ATTENDU QU'**il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la Municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # **2021-01**;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*), approuve le règlement d'emprunt # **2021-01** de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Roch Gohier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, approuve le règlement d'emprunt # **2021-01** de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

**QUE** le secrétaire-trésorier Johannie Tremblay de la Municipalité transmette au secrétaire de la RGMRA une copie de la présente résolution.

**POINTS DIVERS**

**SUIVI DE DOSSIER**

Faire changer le routeur de place pour la bibliothèque.

**LOISIRS**

AGA des loisirs à venir sous peu.



089-2021

N° de résolution  
ou annoté 090-2021

### CONTENEUR ST-VICTOR

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les membres du conseil acceptent l'ouverture du site de matériaux secs le premier samedi de chaque mois de juin à septembre.

### FENÊTRES AU BÂTIMENT MUNICIPAL

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que lors des changements des nouvelles fenêtres, que Fenetech reparte avec les anciennes fenêtres.

091-2021

### CELLULAIRE EMPLOYÉ MUNICIPAL

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité défraie 20\$ mensuellement pour les frais de téléphone cellulaire de M. Martial Charest, employé de la municipalité.

092-2021

### OFFRE DE SERVICE POUR MARQUAGE ROUTIER

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité accepte la soumission de Multi-Lignes de l'Est au coût de 2 927.61\$ avant taxes.

093-2021

### MANDATAIRE POUR IMMATRICULATION DE LA REMORQUE

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche mandate Martial Charest, employé municipal, à aller immatriculer la remorque k-trail modèle 5699-s année 2021.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

094-2021

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Lucille Raymond à 8h30.

  
Maire

  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

  
Doris Deschênes, maire